



ACADEMIE  
DE STRASBOURG

# COLLEGE PIERRE PFLIMLIN - BRUNSTATT

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

ACADEMIE DE STRASBOURG

## FICHE DE CANDIDATURE D'ENTREE EN CLASSE DE 6ème EN SECTION SPORTIVE SCOLAIRE JUDO

### RENTREE 2015

⇒ A RETOURNER POUR LE 10 avril 2015 (dossier complet)

⇒ JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

- 7 timbres (tarif "lettre" en vigueur)
- photocopie de la licence civile
- Photocopie des bulletins scolaires des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres

A COMPLETER PAR LA FAMILLE

● 1 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE :

NOM - PRENOM DU REPRESENTANT LEGAL : M. Mme (1) .....

ADRESSE : .....

COMMUNE : ..... CODE POSTAL : .....

N°TEL : Domicile : ..... Portable : ..... Professionnel : .....

MAIL : .....

(1) rayer la mention inutile

● 2 - IDENTITE DE L'ELEVE

NOM - PRENOM : ..... SEXE : .....

DATE DE NAISSANCE : ..... LIEU DE NAISSANCE : .....

NATIONALITE : ..... TAILLE : ..... POIDS : .....



14, RUE ARTHUR ASHE  
68350 BRUNSTATT

03.89.31.90.70

03.89.06.39.72

# A COMPLETER PAR LA FAMILLE

## ● 3 - ETABLISSEMENT SCOLAIRE FREQUENTE ACTUELLEMENT

NOM de l'école : .....

ADRESSE COMPLETE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : ..... Tél. : .....

CLASSE ACTUELLEMENT SUIVIE : .....

CLASSE REDOUBLEE : .....

## ● 4 - SCOLARITE EN SECTION SPORTIVE :

LANGUE VIVANTE 1 : ALLEMAND  ANGLAIS  BILANGUE

## ● 5 - CLUB SPORTIF

LE CLUB EST-IL INFORME DE LA DEMANDE OUI  NON

NOM DU CLUB SPORTIF D'ADHESION : .....

NOMBRE D'ANNEES DE PRATIQUE EN CLUB : .....

NOM DE L'ENTRAINEUR : .....

APPRECIATIONS EVENTUELLES DE L'ENTRAINEUR :

CLASSEMENT (uniquement pour le tennis) :

PALMARES (préciser) :

POUR LES SPORTS D'EQUIPE, POSTES PREFERENTIELS :

## ATTESTATION PARENTALE

- 1) Le régime des études est identique à celui des autres élèves de l'établissement ; toutefois un aménagement des horaires leur permet de participer aux entraînements sportifs. L'inscription en section sportive est cependant incompatible avec l'enseignement du latin, des sections européennes et bilingues et de la religion.
- 2a) Le recrutement des élèves, établi après décision de la Commission Académique d'Affectation, est valable pour un cycle de 2 ans (6<sup>e</sup>-5<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup>-3<sup>e</sup>). Ainsi, en fin de 5<sup>ème</sup> les élèves repasseront les épreuves de sélection pour être admis en section sportive 4<sup>ème</sup>. En cas d'échec à la sélection, les élèves hors secteur doivent regagner obligatoirement le collège du secteur à l'entrée en 4<sup>e</sup>.  
A titre exceptionnel et dans le cadre de places disponibles, il pourra être envisagé un recrutement en fin de 6<sup>ème</sup>.
- 2b) Toute attitude scolaire (travail et/ou comportement) jugée insuffisante sera sanctionnée par un retrait de la section sportive et entraînera systématiquement un retour dans l'établissement relevant du secteur et un changement de classe pour les élèves de notre secteur.
- 3) Tout retrait de la Section Sportive Scolaire, demandé par la famille, implique un retour dans le collège de secteur.
- 4) Les élèves sont libérés sur le lieu de leur entraînement à 16h10 ou à 18h. Dans ce dernier cas, ils ne pourront plus profiter du transport scolaire mais devront rejoindre un tram à 10 mn environ ou trouver tout autre arrangement.
- 5) Les repas peuvent être pris au collège pour 3,80€ par repas (prix indicatif au 01/01/2014) (achat par dizaine). La consommation de casse-croûte ne saurait se substituer au repas et ne pourrait être consommé dans l'enceinte du collège.

### 6) Transports

- a) Un circuit scolaire spécial ainsi que le tram est en place desservant la carte scolaire du collège de Brunstatt (SOLEA).
- b) S'agissant des élèves ne relevant pas de ce secteur, il reviendra aux parents d'organiser les déplacements de leur enfant y compris au moment du repas si l'élève ne mange pas à la cantine.

---

Je soussigné(e) .....

Responsable légal de l'enfant .....

Atteste avoir pris connaissance des renseignements ci-dessus et m'engage à les respecter simplement.

A....., le .....

Nom et prénom du (des) responsable(s) légal(aux) et signature(s) :

---

Nom et Prénom de l'élève : \_\_\_\_\_

**PARTIE PEDAGOGIQUE A REMPLIR PAR  
L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE**

Bilan annuel : Appréciations de l'enseignant de CM2 ou du Professeur Principal

Matière	Note	Remarques
Français	..../20	
Maths	..../20	
H-G	..../20	
Langue	..../20	

Attitude face au travail :

Disposition à poursuivre des études secondaires normales tout en pratiquant une activité sportive intense :

Appréciations de vie scolaire (assiduité, respect du règlement intérieur, comportement, attitude) :

Observations écrites et avis du Directeur d'Ecole ou du Chef d'Etablissement :  
(à remplir obligatoirement)

Avis favorable

Avis défavorable

Date et signature :

# COLLÈGE PIERRE PFLIMLIN - BRUNSTATT

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

ACADEMIE DE STRASBOURG

## FICHE TECHNIQUE JUDO

### OBJECTIFS

- 1 - Permettre à l'élève de pratiquer un entraînement dans les meilleures conditions scolaires.  
Un suivi sportif et médical sera assuré.
- 2 - Préparer pour certains d'entre eux l'entrée en section sport-études après la troisième (BEP CAP, BAC...)

### STRUCTURE D'ACCUEIL

La section fonctionne pour les candidats, garçons et filles, des classes allant de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>.  
Le Collège se réserve le droit, après concertation avec les différents partenaires, de suspendre temporairement ou définitivement, un élève qui ne donnerait pas satisfaction sur le plan scolaire et/ou sportif.  
Le recrutement des élèves est valable pour un cycle de 2 ans (6<sup>e</sup>-5<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup>-3<sup>e</sup>). Ainsi, en fin de 5<sup>e</sup>, les élèves repasseront les épreuves de sélection pour être admis en section sportive en 4<sup>e</sup>.  
A titre exceptionnel et dans le cadre de places vacantes, il pourra être envisagé un recrutement en fin de 6<sup>e</sup>.

### FONCTIONNEMENT

Scolaire	La section sera composée d'un effectif maximum de 20 élèves répartis de la 6 <sup>e</sup> à la 3 <sup>e</sup> . Le régime des études est identique à celui des autres élèves du collège. L'admission à la demi pension est possible (3,80€ le ticket repas). L'inscription en internat n'est pas possible.
Médical	Les élèves sont suivis régulièrement et subissent des contrôles médicaux assurés par un médecin spécialiste ainsi que par le médecin scolaire. Visite d'admission
Club	Les élèves restent licenciés dans leur club d'origine.
Sportif	6h hebdomadaire, en plus des cours d'EPS, les lundis, mardis et jeudis au Centre Sportif Régional d'Alsace, 5 rue des frères Lumières MULHOUSE (tapis de 600m2) Une charte sera signée. Elle engagera l'élève, les parents, le collège, le club et le CD68 à faire tout leur possible afin d'atteindre les objectifs. Les élèves participent aux championnats scolaires UNSS de la 6 <sup>e</sup> à la 3 <sup>e</sup> . Responsable : Mme SCHNOEBELEN Nicole
Déplacement	Les élèves sont accompagnés pour se rendre aux installations sportives et sont libérés sur place à l'issue de la séance à 18h. Il revient aux parents d'organiser le retour de leur enfant. (ligne Tram à 5mn).

### CONDITIONS D'ADMISSION

- **Dérogation** : Il n'est pas nécessaire de faire une demande de dérogation de secteur.
- **Critères sportifs** : Les candidats, nécessairement licenciés dans un club de la FFJDA, devront passer des tests sportifs destinés à déterminer leur aptitude physique et technique à suivre cet enseignement ainsi qu'un examen médical.
- **Critères scolaires** : Examen du dossier scolaire qui a pour but de s'assurer que le candidat n'est pas en difficulté scolaire et a la capacité de concilier sport et études. Les élèves ayant un retard scolaire de 2 ans et plus ne peuvent être admis.

*La sélection définitive des candidat(e)s est effectuée par la Commission Académique qui inscrit les élèves sur une liste principale et une liste supplémentaire, à laquelle il sera fait appel sous réserve de places disponibles.*



## FICHE DE CANDIDATURE A UNE SECTION SPORTIVE

- 1 Renseignez avec précision le dossier de candidature et signez l'attestation parentale.
- 2 Complétez le dossier en y joignant :
  - Une photocopie de la licence sportive
  - Les bulletins du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres
  - 7 timbres autocollants au tarif « lettre 20g » en vigueur (pas d'enveloppe timbrée)
3. Informez le club de rattachement de votre enfant de votre démarche.
4. Déposez le dossier ainsi complété auprès de l'établissement où est actuellement scolarisé l'enfant pour lequel vous demandez l'inscription en section sportive.  
L'établissement complètera la partie pédagogique (page 4).
5. L'établissement d'origine ou la famille se chargera de retourner le dossier de candidature avec ***les pièces jointes demandées pour le 10 avril 2015***, date limite de réception des dossiers.  
Veuillez vous assurer que l'établissement d'origine a bien envoyé le dossier au Collège P Pflimlin.

**Tout dossier retourné incomplet ou après cette date sera rejeté.**

6. Au plus tard, mai 2015, le Collège Pierre Pflimlin de Brunstatt vous fera parvenir la convocation aux tests sportifs.
7. Après le 31 mai 2015, le collège Pierre Pflimlin de Brunstatt vous informera, ainsi que l'établissement d'origine, de la décision de la commission d'affectation et vous adressera, le cas échéant et le dossier d'inscription.  
L'inscription aura lieu fin juin 2015.

La Principale  
Marie-Gabrielle PERRIN



### **\*\*\*\* NOUS VOUS PRIONS DE BIEN VOULOIR NOTER**

**Vous êtes invité à participer à une réunion d'information qui aura lieu au**

**Collège Pierre Pflimlin de BRUNSTATT**



**JEUDI 19 MARS 2015 à 18h00**

**avec les cadres des différentes sections et la Direction du Collège.**

